



Bruxelles, le 8 février 2008

NOTE D'INFORMATION¹
CONSEIL "AFFAIRES ÉCONOMIQUES et FINANCIÈRES"
Mardi 12 février, à Bruxelles

*Comme d'habitude, le Conseil sera précédé d'une réunion de l'**Eurogroupe**, le lundi à 17 heures, qui se penchera, notamment, sur la situation économique et les développements récents en matière d'inflation, ainsi que sur une première série de mises à jour annuelles de programmes de stabilité d'États membres de la zone euro.*

Mardi, à 9 h 30, les ministres auront un petit déjeuner de travail au cours duquel ils discuteront de la situation économique et des marchés financiers. Le président de l'Eurogroupe rendra compte des travaux de la soirée précédente.

*Le Conseil, qui débutera à 10 heures, doit adopter des avis sur une série de mises à jour annuelles de **programmes de stabilité et de convergence** des États membres. Il adoptera également un **document exposant les questions clés** concernant les affaires économiques et financières en vue de sa présentation à la réunion de printemps du Conseil européen, ainsi que des conclusions sur l'efficacité des instruments économiques pour atteindre les objectifs fixés en matière d'**énergie et de changement climatique**. Le Conseil doit également approuver une décharge pour le **budget général de l'UE pour 2006**.*

Au cours du déjeuner, les ministres débattront de questions liées à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

Conférences de presse:

- après la réunion de l'Eurogroupe (lundi, à partir de 20 heures);
- à la fin du Conseil, avant le déjeuner (mardi, aux environs de 13 heures).

Les conférences de presse et les manifestations publiques seront retransmises par lecture vidéo en transit (video streaming): <http://www.consilium.europa.eu/videostreaming>

* * *

Autres réunions en marge du Conseil:

Lundi à 15 heures: dialogue macroéconomique avec les partenaires sociaux. La troïka du

¹ Cette note a été établie sous la responsabilité du service de presse.

Conseil (composée de la présidence en exercice et des deux prochaines présidences) rencontrera les représentants des fédérations européennes d'employeurs et de travailleurs pour un échange de vues sur la situation économique et la politique adaptée à cette situation.

Mardi à 16 heures: réunion avec le Parlement européen. La troïka du Conseil informera une délégation du PE des travaux préparatoires pour la réunion de printemps du Conseil européen.

Programmes de stabilité et de convergence

Il est prévu que le Conseil adopte des avis sur un certain nombre de mises à jour annuelles des programmes de stabilité et de convergence des États membres, et plus précisément:

- les programmes de stabilité actualisés présentés par l'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Finlande;
- les programmes de convergence actualisés présentés par la Hongrie, la Roumanie, la Slovaquie, la Suède et le Royaume-Uni.

Dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance de l'UE, les États membres qui ont l'euro pour monnaie sont tenus de présenter des programmes de stabilité. Ceux qui n'ont pas encore adopté la monnaie unique doivent présenter des programmes de convergence.

Ces programmes doivent comporter les objectifs budgétaires à moyen terme (OMT) des États membres, les principales hypothèses concernant l'évolution prévisible de l'économie et les variables économiques importantes, une description des mesures budgétaires et des autres mesures de politique économique et une analyse de l'incidence que tout changement des hypothèses aurait sur la situation budgétaire et la dette.

L'objectif est de garantir des finances publiques saines en tant que moyen de renforcer les conditions propices à la stabilité des prix et à une croissance durable, génératrice d'emplois.

Il est prévu que le Conseil adopte des avis sur une deuxième série de programmes de stabilité et de convergence actualisés lors de sa session du 4 mars.

En vertu de l'article 99, paragraphe 5, du traité instituant la Communauté européenne, ces avis sont adoptés par le Conseil à la majorité simple.

Préparation du Conseil européen

- **Document exposant les questions clés concernant les affaires économiques et financières**

Le Conseil doit adopter un document exposant les questions clés susmentionnées, à présenter à la réunion du printemps du Conseil européen (13 et 14 mars), qui décrit les principaux objectifs stratégiques à fixer pour 2008 en ce qui concerne les affaires économiques et financières (ECOFIN) (*document 5267/1/08 REV 1*).

Lors de sa session du 22 janvier, le Conseil a tenu un débat d'orientation sur la base d'un document rédigé par la présidence.

Le document exposant les questions clés porte notamment sur les aspects suivants:

- la situation économique, la croissance économique et les risques;
- les réformes structurelles dans le cadre de la stratégie de l'UE pour la croissance et l'emploi (priorités futures, mise en œuvre dans les États membres et au niveau communautaire), la perspective économique sur le marché intérieur de l'UE et sur les politiques en matière d'énergie et de climat;
- les finances publiques et leur contribution à la stabilité macroéconomique;
- l'efficacité et la stabilité des marchés financiers;
- l'Union économique et monétaire dans l'UE.

Il contient également une réponse à la proposition de la Commission d'établir un programme communautaire dans le cadre de la stratégie pour la croissance et l'emploi.

Le Conseil ECOFIN figure parmi les formations du Conseil qui soumettent des documents exposant des questions clés au Conseil européen. Le Comité des représentants permanents et le Conseil "Affaires générales et relations extérieures" s'appuieront sur les messages essentiels figurant dans ces documents pour élaborer le projet de conclusions du Conseil européen pour la réunion de printemps.

Le Conseil ECOFIN fera le point sur la situation économique et l'évolution des marchés financiers lors de sa session du 4 mars et présentera un rapport à ce sujet au Conseil européen. Il doit également approuver, le 4 mars, un rapport sur les grandes orientations des politiques économiques et sur les recommandations propres à chaque pays.

- **Énergie et changement climatique**

Le Conseil doit adopter des conclusions sur l'efficacité des instruments économiques pour atteindre les objectifs fixés en matière d'énergie et de changement climatique (*document 5848/1/08 REV 1*). Ces conclusions seront présentées au Conseil européen à titre de contribution aux débats qu'il tiendra lors de sa réunion de printemps (13 et 14 mars).

Le projet de conclusions est fondé sur un rapport du Comité de politique économique qui passe en revue l'expérience des États membres dans ce domaine (*document 5850/08*). Il souligne le coût d'une action à l'échelle mondiale pour lutter contre le changement climatique - qui représentera jusqu'à 3 % du PIB mondial d'ici à 2030 -, dont on estime qu'il est de loin inférieur au coût de l'inaction, pour autant que des solutions globales et des mesures efficaces au regard des coûts soient mises en œuvre.

Les conclusions font remarquer qu'un des défis majeurs à relever sera de faire en sorte que la transition vers une économie produisant peu de composés carbonés soit compatible avec la compétitivité de l'UE et des finances publiques saines et viables et contribue de façon positive à des objectifs de croissance plus larges s'inscrivant dans la stratégie de l'UE pour la croissance et l'emploi.

Le Conseil sera également appelé à résoudre une question en suspens, à savoir le risque de "fuite de carbone" (redistribution) vers les pays non membres de l'UE qui appliquent des normes environnementales moins strictes.

Mieux légiférer

Le Conseil aura un échange de vues sur l'état d'avancement de l'initiative "Mieux légiférer" de l'Union européenne, sur la base d'une communication de la Commission (*doc. 6077/08*).

L'initiative "*Mieux légiférer*" comprend la simplification de la législation, la réduction des charges administratives qui pèsent sur les entreprises, l'utilisation plus fréquente des analyses d'impact économique et d'autres efforts visant à réduire les coûts associés au respect de la réglementation que les entreprises supportent inutilement. Les entreprises, les organisations de volontaires et les citoyens affirment régulièrement que la "bureaucratie" constitue pour eux un souci majeur. Cette initiative est donc un élément central de la stratégie de l'UE visant à renforcer la compétitivité et à

favoriser la croissance et l'emploi.

Dans sa communication, la Commission évalue les progrès accomplis dans la simplification de la législation existante et la réalisation de l'objectif fixé par le Conseil européen de mars dernier, qui consiste à réduire de 25 % la charge administrative que la législation communautaire fait peser sur les entreprises, d'ici à 2012. Le Conseil européen a également demandé aux États membres de fixer des objectifs nationaux d'un niveau d'ambition comparable d'ici à 2008.

La communication décrit des plans pour faire avancer cette initiative pendant les deux prochaines années.

Budget général de l'UE pour 2006

Le Conseil doit adopter, sur la base d'un rapport de la Cour des comptes², une recommandation concernant la décharge à donner à la Commission pour l'exécution du budget général des Communautés européennes pour l'exercice 2006 (*document 5842/08 + ADD 1 + ADD 2*).

Il approuvera également des recommandations sur la décharge budgétaire à donner aux vingt-deux directeurs des agences spécialisées de l'UE pour l'exercice 2006 (*documents 5843/08 + ADD 1 et 5855/08 + ADD 1*).

Ces recommandations, ainsi que des conclusions sur une série de rapports spéciaux de la Cour des comptes, seront ensuite transmises au Parlement européen, conformément à la procédure de décharge budgétaire.

En vertu de l'article 276 du traité instituant la Communauté européenne, ces recommandations sont adoptées par le Conseil à la majorité qualifiée.

² JO C 273 du 15.11.2007, p. 1.